



Hospices Civils de Lyon

■
votre santé,
notre engagement

DOCUMENTATION et DOSSIER D'INSCRIPTION
Ecole d'Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat
CONCOURS 2017

Coordonnées de l'école :

Ecole d'Infirmier(e)s Anesthésistes Diplômé(e)s d'Etat

Institut de Formation aux Carrières de Santé

5, avenue Esquirol - 69424 LYON Cedex 03

Secrétariat : ☎ 04.72.11.67.10 Email : pascale.cantat@chu-lyon.fr

Accès : tramway ligne T1 : arrêt Ambroise Paré / métro ligne D : station Grange Blanche.

Cette école prépare au Diplôme d'Etat d'Infirmier(e) Anesthésiste (D.E.I.A.), selon les modalités de l'arrêté du 23 JUILLET 2012. Sa capacité d'accueil est de 38 étudiants par promotion.

I - CONDITIONS D'ADMISSION A L'ECOLE

Pour être admis à suivre l'enseignement sanctionné par le D.E.I.A., les candidats doivent :

✓ **Être titulaires :**

- soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier ;
- soit d'un diplôme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale chargé de la santé en application de l'article L. 4311-4 du code de la santé publique ;

✓ **Justifier de 2 années minimum d'exercice**, en équivalent TEMPS PLEIN, de la profession d'infirmier au 1^{er} JANVIER 2017.

✓ **Avoir subi avec succès les épreuves d'admission** à la formation préparant au D.E.I.A. organisées par chaque école autorisée sous contrôle du directeur général de l'agence régionale de santé ;

✓ **Avoir souscrit** par convention l'engagement d'acquitter les frais d'enseignement fixés par le Conseil d'Administration des Hospices Civils de Lyon (attestation après l'admission).

✓ **Avoir déposé un dossier complet avant le 6 JANVIER 2017.**

Auparavant les candidats auront pris contact avec la direction des soins et le service formation de l'établissement dont ils dépendent.

Les dossiers d'inscription sont à déposer au secrétariat de l'école **avant le 6 JANVIER 2017**

- de 13h à 16h00 du lundi au jeudi inclus,
- de 8h30 à 11h30 le vendredi.

Dans le cas où un dossier serait adressé par voie postale :

- le candidat devra s'assurer auprès de la secrétaire de l'école qu'il est bien complet et ce aux horaires mentionnés ci-dessus.

II – DOSSIER D'INSCRIPTION (Art. 10 de l'arrêté du 23/07/2012)

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- ◆ **Une demande écrite de participation** aux épreuves d'admission à l'école,
- ◆ **Un curriculum vitae,**
- ◆ Un état des services (attestations de travail) avec justificatifs de la carrière d'infirmier diplômé d'Etat attestant un exercice professionnel équivalent temps plein à vingt-quatre mois minimum au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Fournir l'original de l'attestation de travail de l'employeur actuel ainsi que les originaux des employeurs précédents si pas 2 ans d'exercice professionnel temps plein chez l'employeur actuel.

Les candidats intérimaires doivent indiquer le temps de travail temps plein EN MOIS (faire le calcul) .

- ◆ une copie de leurs titres, diplômes ou certificats ;
- ◆ pour les infirmiers diplômés d'Etat exerçant leur activité dans le secteur libéral, en plus du curriculum vitae détaillé, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une **attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle** pour la période correspondant à leur exercice établi par les services fiscaux de leur lieu d'exercice, et de tout autre document permettant de justifier des modes d'exercice et des acquis professionnels postérieurs à l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier ;
- ◆ **un certificat médical** attestant que le candidat a subi les vaccinations obligatoires fixées par l'article L. 3111-4 du code de la santé publique :
« Je soussigné(e) atteste queest à jour de ses vaccinations »
et non un "relevé de vaccinations". Fournir l'original du certificat médical.

Attention : Ce certificat médical **doit impérativement être joint au dossier d'inscription à la date limite de dépôt du dossier.** Dans le cas contraire le dossier sera considéré comme incomplet. Une photocopie du carnet de vaccinations sera demandée au moment de l'entrée en formation

- ◆ **Le versement des frais d'inscription** aux épreuves d'admission (frais de dossier) fixés par le Conseil d'administration des Hospices Civils de Lyon d'un montant pour **2017 de 114 €** payables par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de « Régisseur d'avances et de recettes de l'I.F.C.S. - secteur EST ».
- ◆ **Les annexes I et II dûment complétées** (en plus des attestations de travail).
- ◆ **2 enveloppes autocollantes format 22 x 11 timbrées à l'adresse du candidat** (tarif en vigueur)
- ◆ **4 timbres autocollants** (tarif en vigueur)
- ◆ **une photo d'identité** (nom et prénom au verso)

IMPORTANT

Tout dossier non conforme ou incomplet à la date de clôture des inscriptions (6 JANVIER 2017) sera rejeté.

Δ Aucune relance ne sera faite par le secrétariat de l'école.

En cas de désistement d'un candidat quel qu'en soit le motif, ou de rejet d'un dossier, les frais d'inscription restent acquis par l'école et ne sont pas remboursés.

III - **EPREUVES D'ADMISSION** (Art. 11 de l'arrêté du 23 JUILLET 2012)

Les épreuves d'admission évaluent les connaissances professionnelles des candidats et leur aptitude à suivre l'enseignement conduisant au D.E.I.A.

Elles comprennent deux épreuves :

1. **Une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité** qui se déroulera :

LE JEUDI 9 FEVRIER 2017

Cette épreuve d'une durée de 2h, permet d'évaluer les connaissances professionnelles et scientifiques du candidat en référence au programme de formation du diplôme d'Etat d'infirmier ainsi que ses capacités rédactionnelles.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une **note supérieure ou égale à la moyenne.**

2. **Une épreuve orale d'admission** qui se déroulera :

LES JEUDI 13 AVRIL 2017 et/ou VENDREDI 14 AVRIL 2017

Cette épreuve permet d'apprécier les capacités du candidat :

- ◆ A décliner un raisonnement clinique et à gérer une situation de soins
- ◆ A analyser les compétences développées au cours de son expérience professionnelle
- ◆ A exposer son projet professionnel
- ◆ A suivre la formation

Cette épreuve consiste en un exposé discussion avec le jury, précédée d'une préparation de durée identique pour tous les candidats.

Une note au moins égale à la moyenne est exigée.

Sont déclarés admis, les candidats les mieux classés dans la limite des places figurant dans l'autorisation de l'école, sous réserve que le total des notes obtenues aux épreuves de sélection soit **égal ou supérieur à la moyenne.**

Une liste complémentaire peut être établie. Les candidats inscrits sur cette liste doivent justifier d'un total de points obtenus aux deux épreuves égal ou supérieur à la moyenne.

La liste complémentaire est valable jusqu'à la rentrée pour laquelle les épreuves de sélection ont été ouvertes.

Les résultats aux épreuves d'admission ne sont valables que pour la rentrée scolaire au titre de laquelle ils ont été publiés.

Le Directeur de l'école accorde une dérogation de droit de report d'un an, non renouvelable, en cas :

- ✓ de congé maternité,
- ✓ de congé d'adoption,
- ✓ pour garder un enfant de moins de 4 ans,
- ✓ en cas de rejet de demande d'accès à la formation professionnelle ou à la promotion sociale,
- ✓ de rejet de demande de congé formation, ou de rejet de demande de mise en disponibilité.

En outre, en cas de maladie, d'accident ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report de scolarité d'une année peut être accordé par le directeur de l'école.

Les candidats ayant bénéficié d'un report de scolarité doivent confirmer par écrit leur entrée à l'école à la date de clôture des inscriptions, sous réserve le cas échéant, de l'obtention ultérieure d'une prise en charge financière.

Affichage des résultats :

- La liste des **candidats admissibles** sera affichée à l'école **le jeudi 23 mars 2017** à partir de 14h (liste établie par ordre alphabétique).

- La liste des **candidats admis** sera affichée à l'école **le jeudi 20 avril 2017** à partir de 14h (liste établie par ordre de classement).

De plus, **sauf avis contraire des candidats**, les résultats des personnes admissibles et admises seront diffusés sur internet : <http://www.chu-lyon.fr/web/>

- 🏠 page d'accueil
- ➔ étudiant & demandeur d'emploi
- ➔ à gauche : annonces et résultats des concours.

Article 15 de arrêté du 23 juillet 2012

Peuvent être admis en formation dans la limite de 5 % de la capacité d'accueil de l'école :

- les titulaires du diplôme d'Etat de sage-femme ;
- les étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales ;
- les titulaires d'un diplôme d'Etat d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade de master.

Ces candidats déposent auprès de l'école de leur choix un dossier comprenant :

- un curriculum vitae,
- les titres et diplômes,
- un certificat médical attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- une lettre de motivation.

Ces candidats sont dispensés des épreuves d'admission.

Ils sont sélectionnés sur dossier et entretien par le jury d'admission. (prévu à l'article 11).

IV – PREPARATION AUX EPREUVES D'ADMISSION

Les Hospices Civils de Lyon organisent une formation de préparation aux épreuves d'admission entre septembre et mars.

- Candidats HCL
Pour tout renseignement, adresser un courrier au :
Directeur du Service Formation
162, avenue Lacassagne
69424 LYON Cedex 03

- Candidats extérieurs aux HCL
Pour tout renseignement, adresser un courrier au :
Secrétariat de l'école IADE
5, avenue Esquirol
69424 LYON Cedex 03
☎ 04 72 11 67 10

Les candidats peuvent avoir accès à la Documentation Centrale des Hospices Civils de LYON :

- sur le site central :
5, avenue Esquirol - 69424 LYON Cedex 3
☎ 04.72.11.79.52

V - ENSEIGNEMENT (Arrêté du 23 JUILLET 2012).

La rentrée est fixée au **LUNDI 2 OCTOBRE 2017**.

Les études sont d'une durée de 24 mois, organisées en quatre semestres universitaires, à temps plein. Elles comportent, répartis sur l'ensemble de la scolarité et des enseignements pratiques, répartis en unités d'enseignement.

Au cours des 2 ans, les étudiants seront amenés à effectuer divers stages, dont certains dans des établissements situés à l'extérieur de LYON (les frais de déplacement ne sont pas pris en charge).

Chaque année, les étudiants ont droit à un congé annuel de vingt-cinq jours ouvrés dont les dates sont déterminées par le directeur de l'école après avis du conseil pédagogique.

Au cours de la scolarité, pour des raisons de santé justifiées par un certificat médical, l'étudiant peut s'absenter six semaines au total.

En cas de situation exceptionnelle et sur présentation des pièces justificatives nécessaires, l'étudiant peut être autorisé à s'absenter deux semaines.

Au-delà de deux semaines d'absence quel qu'en soit le motif, les modalités de rattrapage des enseignements théoriques fondamentaux et cliniques et des enseignements pratiques sont proposées par le responsable pédagogique et validées par le Directeur de l'école.

Les étudiants interrompant leurs études pour un congé maternité ou d'adoption peuvent reprendre leurs études l'année scolaire suivante. Les enseignements théoriques et pratiques validés leur restent acquis. Cette possibilité est également donnée, après accord du conseil pédagogique, aux étudiants interrompant leurs études pour des motifs exceptionnels.

Les élèves des centres d'instruction relevant du ministère de la défense restent soumis aux dispositions statutaires et réglementaires dont ils relèvent.

MODALITÉ D'ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER ANESTHÉSISTE (Article 25)

Le diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste s'acquiert par l'obtention des 120 crédits européens correspondant à l'acquisition des 7 compétences du référentiel.

- 1°) **60** crédits européens pour les unités d'enseignement ;
- 2°) **60** crédits européens pour la formation pratique en stage.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- 1°) Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;
- 2°) Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages.

VI - CONDITIONS MATÉRIELLES :

L'école fonctionne en externat.

Les repas de midi peuvent être pris au CROUS rue Volnay – 69003 Lyon, lorsque les **étudiants sont en cours** et dans les restaurants du personnel des hôpitaux, lorsque les étudiants sont en stage.

Les tenues de travail sont à la charge de l'étudiant.

Le centre de documentation de l'école permet de consulter les livres sur place et en assure prêt.

Une photocopieuse est à la disposition des étudiants.

Les **tarifs de scolarité** pour les deux ans de formation s'élèvent à :

- **Pour les employeurs hors HCL 14 105 €** : soit 7 000 € en 1^{ère} année et 7 105 € en 2^{ème} année.
- **Pour les candidats en autofinancement 12 195 €** répartis comme suit :
 - **En 1^{ère} année** : frais de scolarité 5 922 € + 130 € de participation aux frais de fonctionnement,
 - **En 2^{ème} année** : frais de scolarité 6 013 € + 130 € de participation aux frais de fonctionnement.

VII - POSSIBILITES DE REMUNERATION

1°) LES INFIRMIER(E)S DU SECTEUR PUBLIC

En contre partie d'un engagement de travail de CINQ ANS avec la FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE après l'obtention du D.E.I.A., les infirmiers du secteur public peuvent bénéficier éventuellement de la promotion professionnelle pendant leurs études.

Chaque candidat demande les renseignements auprès du responsable du service de formation de son établissement. Les agents des H.C.L. se conforment aux instructions de la note d'information affichée dans l'établissement.

2°) LES INFIRMIER(E)S ou SAGES-FEMMES travaillant en secteur privé

Peuvent éventuellement bénéficier :

- de congés formation rémunérés (se renseigner auprès de la Direction de leur établissement),
- de prise en charge ASSEDIC (sous certaines conditions, se renseigner auprès des services concernés),

VIII – TEMPS D'INFORMATION


Un temps d'informations ciblées sur les épreuves d'admission, la formation et la fonction d'infirmier anesthésiste est prévu :

LE MARDI 6 DECEMBRE 2016 de 14h30 à 16h30

A l'Ecole d'infirmiers anesthésistes (lieu indiqué dans le hall d'entrée)
5 avenue Esquirol - 69424 LYON - Cedex 03

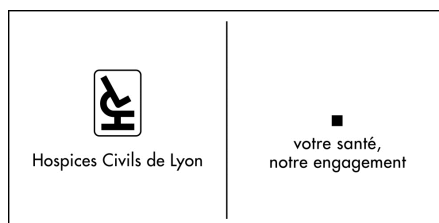
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

S'adresser au SECRETARIAT

 **04.72.11.67.10**

TOUT LE COURRIER DOIT ETRE ADRESSÉ À :

Madame la Directrice
Ecole d'INFIRMIER(E)S ANESTHESISTES DIPLOME(E)S D'ETAT
Institut de Formation aux Carrières de Santé
5, avenue Esquirol – CS 63752 - 69424 LYON Cedex 03



RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOM PATRONYMIQUE :

Epouse :

Prénoms :

Date et Lieu de naissance :

N° de sécurité sociale :

ADRESSE PERSONNELLE :

↳ Téléphone domicile :

portable :

travail :

adresse e.mail (**écrire lisiblement**) :

ADRESSE et TÉLÉPHONE de la PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :

Situation de famille :

MARIE(E) CONCUBINAGE DIVORCE(E) CELIBATAIRE VEUF(VE)

Nom du CONCUBIN(E) ou du MARI :

ENFANTS : nombre

NOMS

Prénoms

Dates de naissance

Un moyen de locomotion est fortement conseillé durant cette formation.

Quel sera le vôtre ?

Véhicule personnel

moto

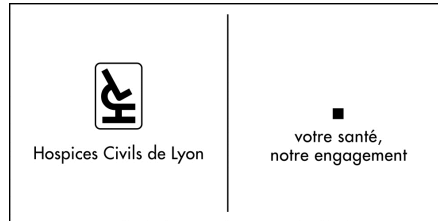
auto

Pour les candidats "hors Lyon", aurez-vous un logement fixe sur LYON durant la formation (2 ans) ?

OUI

NON

Si oui adresse :



RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

NOM PATRONYMIQUE :

Epouse :

Prénoms :

NIVEAU D'ETUDES :

Terminale :

ou BAC. série :

Mention :

Année :

Universitaire :

Autres études effectuées :

DIPLOMES OBTENUS :

Date d'obtention du D.E. INFIRMIER(E) :

Où travaillez-vous actuellement ? (NOM et ADRESSE EXACTS) :

Détenez-vous l'**AFGSU** ? :

niveau 1

OUI

NON

niveau 2

OUI

NON

Date d'obtention de l'AFGSU :

Si OUI fournir une copie de l'attestation

AVEZ-VOUS SUIVI DES SESSIONS DE FORMATION CONTINUE ? (joindre les justificatifs).

AVEZ-VOUS SUIVI UNE PRÉPARATION AUX ÉPREUVES D'ADMISSION ?

OUI

NON

Si OUI précisez l'année :

HCL

AUTRE

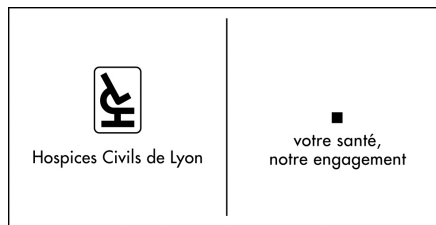
Précisez l'organisme de formation :

.../... **verso**

**DEROULEMENT DE CARRIERE A PARTIR DU DIPLOME D'ETAT INFIRMIER
(ATTENTION ce document est à fournir avec les attestations de travail)**

ETABLISSEMENT	DISCIPLINES*							DECOMPTE DE SERVICE		DUREE		
	REA. et/ou soins intensifs	S.S.P.I.	SAMU SMUR	BLOC OP.	CHIR.	MED.	AUTRES SECTEURS	REELLEMENT EFFECTUE du.....	au.....	ANS	MOIS	JOURS

* précisez si vous avez exercé en "pool"



Ecole d'Infirmiers Anesthésistes
5 avenue Esquirol
CS 63752 - 69424 Lyon Cedex 03
☎ 04 72 11 67 10

PREPARATION AU CONCOURS D'ENTREE 2017
Bibliographie

Anatomie :

☐ Précis d'anatomie et de physiologie humaines : tome 1 → textes / tome 2 → atlas
LACOMBE M.

Paris : Lamarre, 2009. 30^{ème} éd.

09.2.1 LAC DO009721 ou DO009719

☐ L'anatomie et la physiologie pour les infirmier(e)s
DUPONT S.

Issy-les-moulineaux : Elsevier-Masson, 2015. 2^{ème} éd.

09.2.1 DUP DO013404

☐ Anatomie et physiologie humaines
MARIEB EN, HOEHN K

Paris : Pearson Education, 2010. 10^{ème} éd.

09.2.1 MAR DO010235

☐ Biologie humaine : principes d'anatomie et de physiologie
MARIEB EN.

Paris : Pearson Education, 2008. 8^{ème} éd.

09.2.1 MAR DO008847

☐ Anatomie, physiologie : s'auto-évaluer en 1137 questions pharmacologie, étymologie
PEBRET F.

Thoiry : Heures de France, 2005. 2^{ème} éd.

09.2.1 PEB O6365

Transfusion sanguine :

☐ Hématologie, transfusion sanguine et soins infirmiers
MAROLLA M, LEFRERE F, TRAINAU R

Rueil-Malmaison : Wolters Kluwer France ; Lamarre, 2008. 4^{ème} éd.

09.2.410 DO009043 ou DO009042

☐ Pratique nouvelle de la transfusion sanguine
LEFREE IJ, ROUGER P

Issy-les-Moulineaux : Elsevier Masson, 2009.

09.2.410 LEF DO009246

☐ Transfusion sanguine

Lefrère JJ, Rouger P

Issy-les-Moulineaux : Elsevier Masson, 2015.

En commande

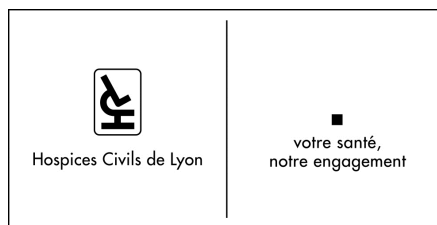
☐ Site internet : www.ints.fr de l'Institut National de la Transfusion Sanguine Pharmacologie & calcul de doses :

☐ Guide de pharmacologie

BRAZIER JL

Saint-Laurent (Québec) : Editions du Renouveau Pédagogique Inc, 2010 (Compétences infirmières)

09.2.31 BRA DO010504



Pharmacologie et thérapeutiques

Caruba T, Jaccoulet E

Issy-les-Moulineaux : Elsevier Masson, 2015

En commande

Pharmacologie : des cibles à la thérapeutique, cours et fiches thérapeutiques

Landry Y

En commande

Pharmacologie et médicaments : de la conception aux applications thérapeutiques

Le Texier A

Malakoff : Foucher, 2014

En commande

Pharmacologie et thérapeutique

Issy-les-Moulineaux : Elsevier-Masson, 2013.

09.2.31 TOU DO012368, DO012605 ou DO012606

Guide pharmaco : étudiants et professionnels paramédicaux

Talbert M

Rueil-Malmaison : Lamarre, 2012.10^{ème} éd.

09.2.31 TAL DO011825

Le calcul de dose sans erreur : pour une pratique aisée et sûre

Jeanquiot N

Paris : De Boeck-Estem, 2014.

09.2.31 JEA DO012878

Guide du calcul de doses et de débits médicamenteux

Rispail, Dominique, Viaux, Alain

Issy-les-moulineaux : Elsevier-Masson, 2014.

En commande

50 exercices corrigés de calculs de doses

Charpentier, M, Guérin, E

Paris : Maloine, 2013.

09.2.31 CHA DO012603

Maths et calculs de doses : études infirmières, préparation au diplôme d'Etat, exercice professionnel

Pinosa C, Rouichi, Yazid, Barouhiel C

Paris : Maloine, 2012.

09.2.31 PIN DO011333

Droit et responsabilité :

Ordonnance n° 96-346 du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée et décret s'y rapportant s'y rapportant.

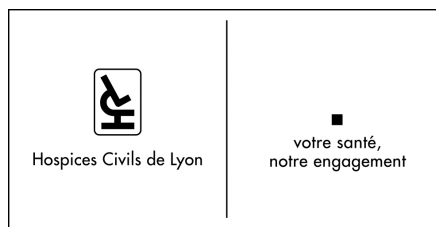
Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

Loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique.

Loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

Circulaire DHOS/E 1 n° 2002-411 du 22 juillet 2002 relative aux conditions d'instruction des demandes d'autorisation de pharmacies à usage intérieur mentionnées à l'article 85 de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé

Décret 2004-802 du 29/07/2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code (règles professionnelles des infirmiers et infirmières - déontologie)



Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (Loi HPST)

La responsabilité juridique de l'infirmière
BOISSIER-RAMBAUD C, HOLLEAUX G., ZUCMAN J.
Reuil-Malmaison : Lamarre, 2014. 6^{ème} éd.

01.2 RAM DO013061

Lettre d'un avocat à une amie infirmière
DEVERS G.

Paris : Lamarre, 2013. 2^{ème} éd.

01.2 DEV DO012396

Législation, éthique, déontologie

PONTE C, DE BROCA A, FABRER H

Issy-les-Moulineaux : Elsevier Masson SAS, 2010.

01.2. PON DO012370

Annales Concours :

Concours IFSI Entraînement épreuve écrite Culture générale

Jacqueline Gassier

Issy-les-Moulineaux : Elsevier-Masson, 2014. 5^{ème} éd.

11.3.3 GAS DO012446

Concours infirmier

Virginie Vuibert

Ed. Serrière - 4^{ème} éd.; 2014

11.3.3 SER DO012914

Concours infirmier

Croixmarie, Bruno ; Jeuffroy, Laurence ; Rousseau-Proudhon, Elisabeth Vuibert

Paris : Vuibert, 2013. 2^{ème} éd

11.3.3 CRO DO012191

Tout le concours infirmier

LEFRANC S ; BOURGES P

Rueil-Malmaison : Lamarre, 2012

11.3.3 LEF DO011189

Concours IADE

Muller Catherine, Chevillotte Jérôme , Hérail, Thierry, Rébillon, Marc

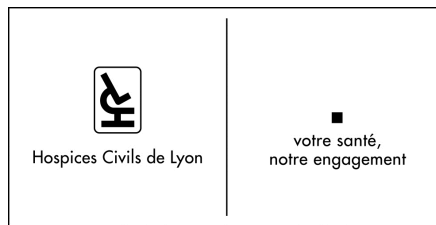
Paris : Elsevier-Masson, 2013.

11.3.4 MUL DO012552

Concours d'entrée en formation : infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire. sujets et corrigés 2006-2009AP-HP

Rueil-Malmaison : Lamarre Doin, 2010.

11.3.4 APH DO011338 ou DO010529



Ces ouvrages sont indiqués à titre d'exemple, d'autres sont à disposition à la bibliothèque.

Collection conseillée :

Cahiers des sciences infirmières (Elsevier Masson)
Les essentiels en IFSI (Elsevier Masson)
Les nouveaux dossiers de l'infirmière (Maloine)
Etudiants IFSI (Lamarre)

- Défaillances organiques et processus dégénératifs
- Processus tumoraux
- Santé publique et économie de la santé
- Processus inflammatoires et infectieux
- Initiation à la démarche de recherche
- Soins d'urgence et de réanimation
- Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité - encadrement des professionnels de soins
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
- Infectiologie et hygiène
- Raisonnement et démarche clinique infirmière, projet de soins infirmiers
- Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical [
- Processus obstructifs
- Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
- Pharmacologie et thérapeutiques
- Cycles de la vie et grandes fonctions
- Santé publique et économie de la santé